



Chambre des communes  
CANADA

# **Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord**

---

AANO • NUMÉRO 022 • 1<sup>re</sup> SESSION • 38<sup>e</sup> LÉGISLATURE

---

TÉMOIGNAGES

**Le mardi 8 mars 2005**

—  
**Présidente**

**Mme Nancy Karetak-Lindell**

Toutes les publications parlementaires sont disponibles sur le  
réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :

**<http://www.parl.gc.ca>**

## Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord

Le mardi 8 mars 2005

• (1110)

[Traduction]

**La présidente (Mme Nancy Karetak-Lindell (Nunavut, Lib.)):**  
Je demande votre attention, s'il vous plaît.

*Uplaakut.* Bonjour.

Je déclare ouverte cette 22<sup>e</sup> séance de notre comité, le mardi 8 mars.

Nous avons à l'ordre du jour, en vertu du paragraphe 108(2) du Règlement, une étude sur l'abattage des chiens inuits entre le milieu des années 50 et la fin des années 60.

Il me fait plaisir d'accueillir ce matin une délégation du Nord du Québec, du Nunavik, ainsi que les étudiants du Nunavut Sivuniksavut qui sont venus entendre les témoins. Je remarque que nous accueillons également des personnes de île de Baffin.

J'ai le grand plaisir d'accueillir tous les participants à cette séance. *Tungasugiitsi.* Je vous souhaite la bienvenue à cette séance de notre Comité des affaires autochtones.

Je crois que les exposés seront faits en Inuktitut, avec interprétation.

Je crois que c'est Pita Aatimi, à titre de président de la Société Makivik, qui prononcera d'abord une allocution, après quoi nous entendrons les témoins.

*Eelaa?*

**M. Pita Aatami (président, Société Makivik):** *Nakurmiik marialak. Uplaakut, iluunnasi.*

Je vous remercie également, madame la présidente et mesdames et messieurs les membres du comité, de me donner cette occasion de vous raconter une histoire. Ce n'est pas tout à fait une histoire, c'est arrivé pour vrai.

Je vais commencer par dire que je m'appelle Pita Aatami. Je suis le président de la Société Makivik. Je représente les Inuits du Nunavik, que les gens du sud appellent le nord du Québec.

Je voudrais d'abord vous expliquer la raison de notre présence ici. Nous visitons chacune de nos quinze localités à tous les deux ans, et quand nous avons fait cette tournée en 1999, nous avons commencé à entendre parler de l'abattage de chiens qui s'est produit à la fin des années 50 et au début des années 60, et nous avons voulu en savoir plus sur ce qui s'était passé avant notre naissance.

Nous avons décidé de documenter sérieusement les histoires que les gens avaient à raconter au sujet de cet abattage de chiens. Après 1999, après avoir fait d'autres enquêtes sur le terrain et après avoir réuni tous les renseignements dont nous pensions avoir besoin, nous avons écrit une lettre au gouvernement du Québec pour demander la tenue d'une enquête publique. Nous avons également écrit une lettre au gouvernement du Canada, de concert avec nos homologues du Nunavut, qui avaient eu connaissance d'une histoire semblable à la nôtre au Nunavik. Nous avons donc écrit une lettre au ministre des

Affaires indiennes et du Nord, qui était alors M. Nault, et celui-ci a transmis notre lettre au solliciteur général du Canada. Ce dernier a répondu en disant que l'on n'avait aucun document sur un abattage systématique des chiens au Nunavik, étant donné que tous leurs dossiers avaient été détruits.

En prenant connaissance de cette réponse, je me suis dit tout de suite : « Comment peut-on dire qu'il n'y a eu aucun abattage systématique de chiens si tous les documents ont été détruits? »

Nous avons donc interviewé 150 personnes et avons documenté le tout, quoi qu'il y a eu plus que 150 personnes qui se sont présentées. Il nous semblait que nous avions alors suffisamment de renseignements pour aller de l'avant dans ce dossier, ce que nous avons fait. Après qu'on nous ait donné une réponse négative, nous avons discuté de ce que nous pouvions faire d'autre. Nous avons fait adopter une résolution à la Conférence circumpolaire inuite en 2002 afin d'obtenir l'appui de tous les Inuits du monde entier pour nous adresser aux Nations Unies, si en définitive personne ne voulait nous écouter. Nous voulions avoir une autre porte de sortie, c'est-à-dire que si le Canada refusait de nous écouter, nous nous adresserions aux Nations Unies pour dire au monde entier le massacre qui s'était passé dans les localités du Nord, pas seulement au Nunavik, mais aussi au Nunavut.

Je n'entrerai pas dans les détails, étant donné que je n'étais pas là quand ça c'est passé, mais nous avons amené avec nous certains de nos aînés qui vont vous raconter ce qui s'est passé. Vous les entendrez vous dire ce qu'ils ont vu de leurs propres yeux à la fin des années 50 et au début des années 60.

Je vais maintenant céder le micro à George qui va commencer à vous raconter l'histoire. Mais ce que nous demandons depuis le début, c'est une enquête publique pour que l'histoire puisse être racontée, pour que les gens puissent raconter leur histoire et dire ce qui s'est vraiment passé. Cela n'a pas été inventé, c'est vraiment arrivé.

Je veux que les gens comprennent bien au Canada qu'il faut une enquête publique sur les torts qui ont été causés aux Inuits.

Nous allons vous montrer ce vidéo ce soir à 18 h 30, au 180 Wellington, et je vous invite à venir voir vous-même ce que les Inuits vous racontent.

Merci beaucoup de m'avoir donné l'occasion de faire cette brève introduction, et je vais maintenant céder le micro à George. Lisa va traduire ce que George va dire en inuktitut.

*Nakurmiik.*

• (1115)

**M. George Koneak (aîné, Société Makivik):** Premièrement, je voudrais me présenter.

Quand le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien est venu pour la première fois au Nunavik, j'y ai travaillé de 1949 à 1966 à titre de traducteur et d'agent de bien-être.

Or en 1966, il est arrivé quelque chose de terrible. À cette époque, les Inuits restaient dans leurs camps familiaux. Ils étaient dispersés et aux quatre coins du territoire, veillant à toujours demeurer près de leurs territoires de chasse favoris, à l'intérieur des terres ou au bord de la mer.

Nous avons donc quelque chose à dire aujourd'hui au sujet de ce qui est arrivé réellement à la suite d'une décision du Canada. Pour essayer de réduire le nombre d'Inuits, on tuait nos chiens. Je ne parlerai pas de la GRC à cette époque, parce qu'ils n'étaient plus là, mais je vais parler de la Sûreté du Québec. Ils nous ont dit, en leurs propres mots, que la décision avait été prise à Ottawa qu'il fallait tuer nos chiens. Certains chasseurs avaient plus de chiens que d'autres, mais pour certains d'entre nous, nos chiens se faisaient tuer un par un. Quand nous avons demandé « Mais pourquoi? », personne n'a pu me donner une réponse. J'ai posé également cette question en tant qu'employé du ministère des Affaires indiennes. On ne nous a donné aucune explication.

Et je voudrais ajouter quelques mots. Nous avons essayé de résister à ce moment-là, car nous ne voulions pas que l'on tue tous nos chiens; nous ne voulions pas perdre nos chiens. Je me rappelle de quelqu'un qui tenait son chien serré contre lui pour ne pas qu'on le tue. Il y a aussi une personne ici présente dans cette salle à qui il ne restait qu'un seul chien, et qui retenait son chien pour ne pas qu'on l'abatte, mais la police était là lui a dit très fermement de laisser aller ce chien et il n'a pas eu le choix. C'est très regrettable pour nous tous.

Aujourd'hui encore, je m'en rappelle comme si c'était hier. Les chasseurs n'ont pas eu d'autre choix que d'abandonner leurs filets de pêche, les pièges qu'ils avaient déjà posés, parce que du jour au lendemain, les attelages de chiens qui leur permettaient de faire la tournée de leurs filets de pêche et de leurs pièges n'existaient plus. Ils ne pouvaient plus aller chercher du bois de chauffage. À cette époque, ils n'habitaient pas dans des maisons de bois et il leur fallait ramasser du bois pour se réchauffer. Les maisons n'existaient pas à cette époque, quoique certains construisaient déjà des petites cabanes en bois avec des planches de récupération.

Ils habitaient toutefois sous la tente en hiver. Donc, au printemps, les attelages de chiens étaient un moyen de transport très important qui permettait aux chasseurs d'aller chercher du bois de chauffage, parce qu'il n'y a pas de bois au bord de la mer.

Je n'ai pas grand-chose d'autre à dire. Je vais maintenant céder la parole à M. Watt, qui voudrait dire quelques mots.

● (1125)

**M. Johnny Watt (ainé , Société Makivik):** Je m'appelle Johnny Watt. Je suis de Kuujuaq. Quand les Qallunaat, c'est-à-dire les non-Inuits, ont commencé à arriver sur notre territoire, au début, c'était seulement la Compagnie de la baie d'Hudson. J'ai 79 ans aujourd'hui et j'ai commencé à travailler à l'âge de 18 ans. J'ai assisté à l'arrivée du gouvernement et de la compagnie de la baie d'Hudson et même de la GRC. Nous n'avions qu'un seul gendarme au tout début.

Durant les années 50, il y avait des agents de bien-être ou des administrateurs qui travaillaient dans nos localités. Ils s'occupaient des allocations familiales et de l'éducation de nos enfants. Puis, durant les années 60, les agents de la GRC ont été remplacés par ceux de la police provinciale du Québec. Le gouvernement fédéral est toutefois demeuré l'administrateur de nos collectivités. Je soupçonne que les administrateurs du gouvernement fédéral ont

ordonné à la police provinciale du Québec d'abattre les chiens, car j'ai vu de mes propres yeux un ingénieur du gouvernement fédéral qui faisait le tour de la localité à la recherche de chiens à abattre.

Il semblait que l'on tuait les chiens sans aucune raison, ou pour une raison quelconque que nous n'arrivions pas à comprendre.

Je me rappelle que quand les Inuits arrivaient au poste de traite, ils arrivaient en traîneau à chiens, qui étaient leur seul moyen de transport. Ils faisaient leurs emplettes et, pendant qu'ils magasinaient à l'intérieur du magasin, il leur fallait bien mettre leurs chiens quelque part, les faire attendre pendant qu'ils magasinaient.

Je me rappelle d'un chasseur qui était venu pour faire du troc. Il avait terminé ses emplettes et était en train de mettre ses bagages sur son traîneau; ces chiens étaient déjà attelés, prêts à repartir pour son camp familial. Un de ces chiens a été abattu alors même qu'il était attelé. C'est comme ça que nous avons été traités : nous avons été maltraités.

On faisait aussi des menaces aux Inuits en leur disant qu'ils perdraient leurs allocations familiales s'ils n'amenaient pas leurs enfants à l'école. C'est ainsi qu'à cette époque, ils ont aussi commencé à se rassembler et à s'établir autour du poste de traite pour se rapprocher de leurs enfants, qui allaient à l'école à temps plein. Comme il n'y avait plus de chiens, la vie sociale a commencé à péricliter à ce moment-là, la consommation d'alcool a augmenté et il y avait un malaise dans la société.

On disait que les chiens tuaient trop de gens, que les chiens tuaient beaucoup de gens et qu'ils étaient dangereux. Ce n'était pas une raison pour tuer tous les chiens, parce que ce ne sont pas tous les chiens qui sont dangereux. Ce ne sont pas tous les chiens qui attaquent les gens.

● (1135)

**M. Pita Aatami:** Je voudrais seulement ajouter quelques mots sur ce qu'il a dit tout à l'heure, au sujet de l'homme dont le chien a été abattu alors même qu'il était encore attelé. Quand cet homme a vu que son chien avait été abattu, il a pris son fusil et il voulait aller dégonfler à coups de fusil les pneus du camion du policier. Quand le policier a constaté qu'il allait tirer dans ses pneus, il l'a mis en prison pour la nuit. Il voulait seulement transmettre un message à cet agent de police : « Vous abattez mes chiens. Voyons maintenant ce que vous pouvez faire sans votre camion. Où pourrez-vous aller? » Alors, pour avoir pointé son fusil sur les pneus, il a dû passer la nuit en prison, mais il n'avait plus de chien et il n'avait plus aucun moyen de retourner à son camp, à sa famille.

Ce sont là des histoires épouvantables que nous racontent des gens comme Johnny : les gens entraient dans le poste de traite et pendant qu'ils étaient en train de faire leurs emplettes, on abattait leurs chiens sans même les consulter. Je voulais seulement ajouter quelques mots à ce que Johnny a dit au sujet du chien qui a été abattu, au sujet de l'homme qui essayait de protester parce que l'on abattait ses chiens s'est retrouvé à passer la nuit en prison pour avoir pointé son fusil sur les pneus de l'agent de police.

● (1140)

**M. Johnny Watt:** Voici mon expérience personnelle. Je possédais un attelage de chiens pour la chasse et le piégeage et pour ramasser du bois de chauffage. Certains de mes propres chiens ont été tués, quoiqu'ils étaient tous attachés. À la fin du jour, quelqu'un a frappé à ma porte; il m'a montré le harnais et m'a dit d'aller chercher les chiens et de m'en débarrasser. Voilà ma propre expérience.

**M. Pita Aatami:** Il y a une chose que nous avons oublié de signaler et dont Johny a parlé lorsqu'il a donné l'exemple des motoneiges. On a dit que les chiens ont été tués parce qu'ils représentaient un danger pour les enfants, etc. Or, à cette époque, les chiens ne présentaient pas de danger lorsqu'ils n'étaient pas attachés. Ils sont toujours restés en liberté dans les villages, jusqu'à ce que des non-Autochtones arrivent et commencent à exiger que les chiens soient attachés. Selon le raisonnement des non-Autochtones, les chiens tuaient beaucoup de monde, mais Johny a donné l'exemple de la motoneige, qui a tué beaucoup plus de monde que les chiens. Lorsqu'une motoneige tombe en panne, on ne peut pas revenir au village. Si vous êtes perdu dans une tempête, la motoneige ne vous dira pas où vous êtes et vous allez mourir de froid. Autrefois, quand on n'avait plus rien à manger, un chien pouvait au moins servir de source alimentaire de survie. Voilà ce que je voulais ajouter aux propos de Johny.

Comme il a terminé son témoignage, j'aimerais ajouter quelques citations de personnes mentionnées dans son mémoire. Quelqu'un dit qu'un homme n'est pas un homme sans ses chiens. En vérité, on peut dire aussi qu'une famille n'était pas une famille sans ses chiens. Les Inuits sont devenus dépendants du gouvernement et ils se sont mis à attendre l'arrivée du chèque du bien-être social. Avant cela, ils pouvaient au moins parcourir le pays, faire du piégeage et pêcher, se rendre à la limite des arbres pour ramasser du bois, etc. On les a privé de tout cela. Ils n'avaient plus aucun moyen pour se procurer tout ce à quoi ils étaient habitués. Les rares privilégiés qui avaient des cabanes regardaient par la fenêtre et souhaitaient retourner dehors, mais ils n'avaient plus de moyen de transport. Ils ont dû commencer à s'en remettre à des gens venus de l'extérieur, qui étaient censés assurer leur survie.

Ainsi, lorsque je signale que la GRC prétend que rien de tel ne s'est produit et qu'elle affirme que tous ses documents ont été détruits... Comment les gens de la GRC peuvent-ils dire une chose pareille, alors que des centaines d'Inuits nous disent que c'est la GRC et la police du Québec qui abattaient les chiens à une époque où une personne seule devait s'occuper de quatre collectivités inuites? Même les ingénieurs qui travaillaient pour le gouvernement fédéral abattaient des chiens parce qu'ils en avaient reçu l'ordre d'Ottawa.

Voilà ce que nous ont dit nos aînés, non pas uniquement à Nunavik, mais également au Nunavut. Il ne s'agit pas d'un cas isolé à Nunavik; cela s'est produit dans tout l'Arctique. Je ne suis pas certain que cela se soit produit également au Labrador. La même chose s'y est peut-être produite, mais nous n'avons rien entendu à ce sujet.

Madame la présidente, j'aimerais intégrer cette partie de notre témoignage au mémoire que nous vous avons remis, ainsi que la vidéo que nous avons produite pour que tout le monde puisse voir les Inuits raconter leur version de ce qui s'est passé.

Quand j'en ai entendu parler pour la première fois, j'en ai été véritablement révolté. Pourquoi nous faire cela? On nous a donné toute sorte de raisons différentes, mais jamais rien de concret. Nous avons envisagé différents motifs—oui, c'est peut-être à cause de cela—mais personne ne peut dire pourquoi on nous a fait cela. C'est pourtant ce qui s'est produit.

Je vais vous donner mon propre exemple. Quand j'étais jeune, je me rendais au lac avec mes parents pour pêcher. À l'époque, il n'y avait que trois personnes qui avaient des motoneiges. Alors que nous nous rendions à ce lac, je me demandais si c'était à cause de notre pauvreté que nous n'avions pas de motoneige. Il nous fallait marcher des heures et des heures pour aller pêcher dans un lac. Finalement, comme mon père était décédé, j'ai demandé à mon oncle si les chiens

de mon père avaient aussi été abattus et si c'était à cause de cela qu'il fallait marcher jusqu'au lac.

Il y a des histoires comme celles-ci dans tout l'Arctique, les gens n'avaient plus de moyens de transport pour se rendre jusqu'au lieu de pêche et de piégeage, comme l'a dit George. Les gens ont abandonné leur ligne de piégeage. Ils ne pouvaient plus les relever. Voilà les histoires que nous racontent nos aînés.

● (1145)

Des familles entières étaient déracinées. Car c'était la famille toute entière qui en souffrait, pas seulement le chef de famille, mais la famille en entier. C'est là que les gens ont commencé à se tourner vers le monde externe, et comme l'a dit Johny, ils se sont mis à boire. C'est comme s'ils avaient perdu une partie de leur être, parce que les chiens, c'était leur vie. Comme je l'ai dit, sans chien, une famille n'était pas vraiment une famille. Nous étions comme les Bédouins qui, sans chameau, ne peuvent pas survivre dans le désert.

Le gouvernement de l'époque—je ne dis pas vous, mais bien le gouvernement de l'époque—a changé la vie de ces gens. La population de l'Arctique a été victime de torts qui doivent maintenant être réparés. Nous espérons que ce comité fera le nécessaire pour qu'une enquête publique soit menée.

Je vous invite encore une fois à regarder la vidéo qui présente le témoignage de nos aînés qui racontent la souffrance causée par ce qui s'est passé.

J'ai aussi donné l'exemple des Japonais. Comme vous le savez tous, pendant la Deuxième Guerre mondiale, ils ont été internés dans des camps. Quelque 50 ans plus tard, le gouvernement du Canada a reconnu que le peuple japonais avait été victime d'un tort. Nous recherchons la même chose. À titre de Premières nations de ce pays et à titre de Canadiens, nous demandons à être traités de la même façon que nos concitoyens, les Japonais, c'est-à-dire que nous demandons des excuses et une indemnisation. Mais avant tout, nous demandons qu'une enquête soit menée.

Je tiens à vous remercier encore de nous avoir invités, madame la présidente.

Nous serions maintenant heureux de répondre à vos questions.

● (1150)

**La présidente:** Merci. *Qujannamiik.*

Nous allons procéder comme d'habitude, c'est-à-dire commencer par un premier cycle de questions. C'est le Parti conservateur qui va commencer.

Je pense qu'on va devoir se limiter à un cycle de questions parce qu'il y a un autre témoin qui devrait comparaître.

Monsieur Lunn.

**M. Gary Lunn (Saanich—Gulf Islands, PCC):** Merci, madame la présidente. Je serai bref.

Tout d'abord, je voudrais tous vous remercier d'être venus et de nous avoir raconté vos expériences.

Après vous avoir écoutés, on ne peut que se demander où sont passés les dossiers fédéraux de la GRC. Apparemment, il n'y aurait aucune trace écrite de ce que vous avez raconté.

Vous demandez qu'une enquête soit menée et il est évident que vous voulez que les préjugés dont ont été victimes les Inuits soient reconnus et que des excuses—ou quelque chose de comparable, vous soient présentées publiquement. Plus précisément, que recherchez-vous précisément, à part la reconnaissance de ce fait publiquement, ce qui me semble évident? Recherchez-vous autre chose? Il est évident qu'on ne peut pas retourner en arrière, donc que devrions-nous faire maintenant? Comment améliorer les choses?

**M. Pita Aatami:** Permettez-moi de répondre, Gary. Il me semblait que nous avons exprimé clairement ce que nous recherchions. D'abord, que des excuses nous soient présentées; c'est depuis toujours la principale chose que nous recherchons. Des excuses permettraient dans une large mesure de cicatiser les blessures de la population.

En plus, nous voulons que les familles soient indemnisées d'une façon ou d'une autre. Pas la population de façon générale, mais plutôt les familles. Je l'ai déjà dit, nous avons filmé au moins 150 témoignages. D'après nos estimations, entre 200 et 250 familles auraient connu la souffrance d'avoir perdu leurs chiens.

Si le gouvernement du Canada n'est pas en mesure d'indemniser les familles, nous avons pensé à d'autres scénarios. Aujourd'hui, nous achetons des motoneiges et des canoës pour gagner notre vie et nous sommes fortement taxés. Nous sommes parmi les citoyens canadiens les plus fortement taxés. Et pourtant, nos concitoyens dans le sud du pays, les pêcheurs et les agriculteurs dans le sud, n'ont pas à payer de taxes sur ce qu'ils achètent pour assurer leur subsistance. Nous demandons au gouvernement de proposer diverses solutions.

J'espère que je vous ai bien expliqué ce que nous recherchons.

**M. Gary Lunn:** C'est tout à fait la réponse que je recherchais.

Je préfère donner mon temps de parole aux autres, car nous n'avons pas beaucoup de temps, madame la présidente. C'est M. Cleary qui a demandé que le comité soit saisi de cette question et je voudrais qu'il ait tout le temps dont il a besoin.

**La présidente:** Nous allons passons à M. Cleary du Bloc, s'il vous plaît.

[Français]

**M. Bernard Cleary (Louis-Saint-Laurent, BQ):** Merci, madame la présidente.

Monsieur Aatami, je suis très heureux de vous revoir, vous et votre délégation, parce que j'ai eu le plaisir d'aller dans votre communauté et de rencontrer votre population au moment où, pour la première fois, les gens voyaient ce film. Je me souviendrai toujours de cette soirée, parce qu'il y avait une très grande émotion dans la population, qui revoyait des choses dont elle avait entendu parler ou qu'elle avait vécues. Dès ce moment-là, je me suis dit que cela ne se pouvait pas que les gouvernements n'aient pas écouté la population qui avait été vraiment blessée par ce qui s'était passé. Au Bloc québécois, nous comprenons vraiment vos demandes et le fait que vous ayez besoin que l'on reconnaisse ce qui s'est passé.

Je voudrais poser une question, à M. Aatami surtout, qui découle d'une lettre qu'il avait reçue du député Lawrence MacAuley dans laquelle ce dernier disait que tout était normal, que ce n'était pas si grave et que lorsque des policiers tuaient des chiens, ils avaient raison de le faire. Alors, c'était complètement à l'opposé de tous les commentaires et des avis que nous avons entendus d'autres personnes. Donc, à partir de ce moment-là, le gouvernement du Canada, qu'il représentait, ne pouvait pas vraiment vous appuyer parce qu'en réalité, il n'écoutait pas les bonnes personnes: il a écouté des policiers, qui ont raconté leur histoire. Si vous demandez une

enquête, c'est évidemment pour que la vérité sorte et qu'on ne se fie pas uniquement à des rapports de policiers, qui sont faits verbalement puisque tout le reste a été détruit.

Monsieur Aatami, est-ce que vous avez eu l'occasion, à la suite de ce genre de correspondance, d'être reçu par le ministre des Affaires indiennes ou par n'importe quel autre ministre étant en position de prendre des décisions, ou est-ce qu'ils se sont contentés uniquement de répondre par lettre, sans jamais vraiment vous écouter?

• (1155)

[Traduction]

**M. Pita Aatami:** Merci beaucoup, monsieur Cleary.

Comme je l'ai déjà mentionné, nous avons envoyé des lettres aux deux gouvernements. Tous deux ont répondu en réfutant la thèse de l'abattage systématique des chiens esquimaux. Les lettres mentionnaient également que tous les dossiers de la GRC portant sur cette affaire avaient été détruits. Comment peut-on nier l'abattage systématique des chiens alors que tous les documents ont été détruits? Si les documents pertinents n'avaient pas été détruits, est-ce qu'on aurait soupçonné quelque chose?

Oui, nous avons en effet rencontré le ministre des Affaires indiennes, ou du moins, nous avons essayé. J'ai tenté d'expliquer la situation à trois ministres différents. Je répète toujours la même chose pour tenter d'avoir un interlocuteur, mais chaque fois, c'est comme si le ministre des Affaires indiennes voulait se décharger de toute responsabilité en disant « C'est lui qui est responsable ». Les gens ne cessent de se défilier et personne ne veut assumer cette responsabilité. Enfin, j'ai effectivement rencontré le ministre et je lui ai tout raconté. Nous lui avons même donné le mémoire, donc on peut dire que le ministre des Affaires indiennes est au courant de la situation.

J'espère que j'ai répondu à votre question. Nous avons suivi les consignes officielles. Nous avons contacté nos députés. Nous avons eu recours à la Chambre où la question a été débattue. Mais comme il n'y a pas de documents, personne ne veut reconnaître que ça s'est réellement produit.

Moi, je voudrais savoir comment le gouvernement peut démontrer, étant donné que les documents ont été détruits et que moi, j'ai pu recueillir le témoignage de 150 personnes... N'est-ce pas suffisamment clair, ce que ces gens vous disent? Il y a un policier de la GRC qui était affecté dans le Nord qui prétend que ça ne s'est pas passé. Ça veut dire qu'on préfère croire une seule personne plutôt que des centaines de personnes. Et je ne parle que du Nunavut. Ça s'est également produit au Nunavut.

[Français]

**M. Bernard Cleary:** D'abord, je voudrais vous signaler que nous allons projeter le film ce soir, à la pièce 214 de l'édifice Wellington, à 18 h 30. On vous invite à venir nous rencontrer, si vous voulez le voir.

Selon les commentaires que nous recevons, les familles ont été touchées par toute cette histoire. Donc, des choses ont certainement dû manquer à des familles: l'incapacité d'aller à la chasse, à la pêche, de voyager comme avant.

À ce moment-là, le gouvernement ne vous a-t-il pas aidés par des moyens quelconques? Par exemple, n'a-t-il pas trouvé d'autres moyens de locomotion, s'il ne voulait pas des chiens alors que c'était, en réalité, le seul moyen disponible. N'a-t-il pas fait une tentative pour essayer de trouver une solution à cette histoire? Est-ce qu'il n'en entendait pas parler? Est-ce que ce n'était même pas une de ses préoccupations? Quelqu'un chez vous se souvient-il de ce qui a été fait lors cette période où on abattait des chiens? Il devait sûrement manquer quelque chose.

• (1200)

[Traduction]

**M. Pita Aatami:** Je vais le dire en Inuktitut puisqu'il n'y a pas eu d'interprétation.

[Note de la rédaction : Le témoin s'exprime dans une langue autochtone.]

C'est Johnny qui va répondre à cette question, monsieur Cleary.

**M. Johnny Peters (vice-président, Société Makivik): (Interprétation)** Bonjour. Je m'appelle Johnny Peters, et je viens de Kuujuaq. Je suis vice-président de la Société Makivik. Je suis né à Kangirsuk.

À l'époque, j'étais un jeune garçon. À Kangirsuk, il n'y avait pas d'églises et la Compagnie de la baie d'Hudson et la GRC n'y étaient pas encore.

En hiver, les gens de Kuujuaq ne venaient que très rarement. La GRC, elle, venait de Kangisujuaq et les policiers avaient des pantalons avec de longues rayures jaunes. Il y avait aussi des missionnaires catholiques et anglicans qui s'arrêtaient dans nos collectivités avant de reprendre leur voyage vers l'ensemble des communautés nordiques.

À cette époque, il n'existait qu'un seul mode de transport, nos attelages de chiens et nos traîneaux. Nous l'avons expliqué très clairement dans notre mémoire. C'est comme ça que la GRC se déplaçait entre les collectivités. Même la poste était livrée par traîneau à chiens.

Ce qui nous a choqués, nous, les Inuits, c'est qu'après avoir utilisé nos attelages de chiens pour se déplacer, la GRC a décidé d'abattre tous nos chiens. On n'a jamais demandé que nos chiens soient tués, alors pourquoi l'ont-ils été?

• (1205)

**M. Pita Aatami:** Monsieur Cleary, vous avez demandé si on nous avait offert un autre mode de transport ou de l'aide. D'après ce qu'ont dit les aînés, j'ai l'impression que personne ne voulait leur venir en aide. Par contre, ils étaient prêts à donner des motoneiges après avoir tué les chiens. C'est à ça que je faisais référence quand j'ai mentionné que les Inuits se sont tournés vers la société non autochtone. Comme ils ne pouvaient plus se déplacer pour chercher leur nourriture entre autres, ils se sont tournés vers l'extérieur pour assurer leur subsistance. Rien n'a été donné ou offert aux Inuits pour compenser la perte de leurs chiens.

J'espère que j'ai répondu à votre question.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Cleary.

Nous allons maintenant passer à M. Martin, du NPD.

**M. Pat Martin (Winnipeg-Centre, NPD):** Merci, madame la présidente et merci aux témoins, surtout les aînés qui sont ici aujourd'hui.

J'aimerais souligner à quel point c'est important que vous ayez fait votre exposé dans votre langue maternelle parce que la question qui

nous intéresse aujourd'hui est avant tout culturelle et montre que le gouvernement du Canada n'a pas compris l'importance culturelle que revêtent les attelages de chiens dans votre histoire et votre culture. Ce que j'en conclus, c'est qu'il existe un écart culturel. Ceux qui ont mis en oeuvre cette politique bizarre d'extermination des chiens qui vous étaient indispensables ont fait preuve d'un manque de sensibilité culturelle aberrante.

Je profite de l'occasion pour remercier M. Cleary d'avoir soulevé cette question aujourd'hui et d'avoir utilisé son influence politique pour que l'on s'en préoccupe.

Je voudrais également saluer M. Guy St-Julien, ancien député du Nunavik qui a, pendant des années, tenté de saisir le Parlement de ce dossier. Il est important de reconnaître son travail dans le cadre de cet audience.

Ce n'est pas la première fois que le gouvernement du Canada est responsable d'une expérience aux répercussions sociales catastrophiques. Dans la catégorie manque de sensibilité aberrant, il suffit de penser aux pensionnats pour enfants indiens.

À part vous croire sur parole—je signalerais que je crois votre version des faits—comme il n'y a pas de documentation, comme la GRC n'est pas en mesure de produire de politiques formelles ou d'historique écrit, on ne peut que se fier à la véracité des témoins oculaires de l'époque. Au bout du compte, il faut décider si on croit votre version des faits ou si on croit la version des faits non-documentée d'une ou deux personnes.

Il faudrait maintenant sans doute que je pose une question, que je m'appête à formuler. Quelle aurait bien pu être la justification ou la politique qui les aurait amenés à justifier l'abattage des chiens? La santé publique était-elle menacée? La population était-elle en danger? Qu'est-ce qui a bien pu les mener à mettre en place une politique aussi catastrophique et aussi blessante?

Désolé de m'être un peu éternisé.

• (1210)

**M. Pita Aatami:** Merci de votre question, monsieur Martin.

Je vous répondrais que c'est justement la raison pour laquelle nous réclamons une enquête publique, pour trouver des réponses à ces questions. Sans document, sans preuve écrite... Nous, les Inuits, n'avons pas d'histoire écrite. Notre tradition est orale et l'histoire est transmise oralement. De nos jours, à l'ère de l'informatique, tout est couché sur papier, mais, dans ce cas-là, personne n'a pris de notes. À l'époque, on n'avait pas vraiment de stylos ou de papier pour prendre des notes, de toute façon. Voilà pourquoi nous avons voulu vous présenter cet exposé et faire témoigner certains de nos aînés. J'espère que vous croirez sur parole les quelques 150 personnes que nous avons interviewées et dont nous avons consigné le témoignage. L'on ne vous raconte pas des histoires. Cela s'est vraiment produit. Voilà pourquoi nous voulons que ces questions soient soulevées dans le cadre d'une enquête publique qui pourra, je l'espère, trouver des réponses.

Pourquoi cela s'est-il produit? Pourquoi a-t-on agi ainsi? C'est difficile à dire. Certaines rumeurs ont laissé entendre que c'était pour des raisons de sécurité et pour amener les gens à s'installer dans ces localités. Ce sont les deux principales raisons invoquées : pour la sécurité et pour amener les Inuits à s'installer dans des localités afin que les enfants fréquentent l'école.

J'aimerais bien pouvoir vous dire pourquoi ils ont fait ce qu'ils ont fait. Certains des messieurs ici présents ont posé cette question à maintes reprises. Pourquoi? Vous avez entendu M. Peters demander pourquoi. Personne ne connaît la réponse. Peut-être que l'on pourrait trouver une réponse à cette question dans le cadre d'une enquête publique, mais je ne peux même pas vous le garantir. Il faut néanmoins tenir une enquête publique pour que ces questions soient soulevées publiquement.

**M. Pat Martin:** Merci.

**La présidente:** Merci, monsieur Martin.

Je cède maintenant la parole à Roy Cullen.

**L'hon. Roy Cullen (Etobicoke-Nord, Lib.):** Merci, madame la présidente. Je partagerai mon temps de parole avec mon collègue, Lloyd St. Amand. Je ne suis moi-même pas membre à temps plein de ce comité.

Merci à tous d'être venus.

L'une des difficultés que présentent ces événements, c'est que, selon votre propre description, ils se sont produits il y a 50 ans. Il est normal pour la GRC de supprimer des dossiers après un certain temps, et on ne trouvera pas nécessairement beaucoup de documents. De plus, comme vous l'avez souligné, votre société a une tradition orale.

Je crois savoir qu'il y a des informations dans les dossiers de la GRC et que ces informations n'appuient pas la thèse selon laquelle il existait une politique d'élimination délibérée des chiens des Inuits. J'ai de la difficulté à comprendre la raison pour laquelle la GRC a éliminé les chiens—et vous en avez parlé tout à l'heure. D'après votre version, par suite de l'élimination de ces chiens, des Inuits ont perdu leur gagne-pain. Or, du point de vue de la politique fédérale, surtout de la politique économique et sociale, il n'aurait pas été logique pour le gouvernement fédéral de promouvoir une telle pratique.

J'ai l'impression—et ce n'est qu'une impression—que certains chiens ont dû être tués par balle parce qu'il y avait une épidémie de distemper ou peut-être parce que certains chiens avaient été violents. Mais comme vous l'avez fait remarquer, tous ces chiens n'avaient pas attaqué des humains et certaines machines étaient plus dangereuses pour les humains que les chiens. Sauf parce qu'ils étaient malades, parce qu'ils avaient le distemper ou parce qu'ils étaient manifestement violents, je ne peux imaginer pourquoi la GRC aurait voulu exterminer les chiens des Inuits. J'ai bien du mal à comprendre cela.

En terminant, si jamais il y avait une enquête—et M. Cleary et M. Bellavance le savent probablement—elle relèverait du solliciteur général du Québec.

J'ai quand même une question à vous poser. Avez-vous réussi à trouver des agents de la GRC ou de la Sûreté du Québec qui travaillaient dans cette région à cette époque et qui pourraient corroborer vos affirmations? Sinon, il n'y a que l'histoire transmise oralement qui appuie vos allégations puisqu'il n'y a aucune documentation.

Je m'arrête là, madame la présidente. Peut-être que l'un des témoins voudrait répondre.

•(1215)

**M. Pita Aatami:** J'aimerais répondre, madame la présidente.

Merci, monsieur Cullen. Comme vous le dites, cela remonte à il y a longtemps. Étant donné qu'aucun document ne prouve qu'il y a eu extermination systématique des chiens, c'est comme tenter de prouver au reste du Canada qu'un membre de la GRC affecté dans l'une de nos localités... Vous dites presque que nous mentons, que nous inventons cette histoire. Nous n'avons pas inventé cette histoire.

Même si notre tradition est orale, ces messieurs qui m'accompagnent ont été témoins de l'abattage de ces chiens. Ils l'ont vu de leurs propres yeux. Ils ont dit : « Ne tuez pas mon chien ». Les gens tenaient leurs chiens dans leurs bras. Sans leur consentement, sans même consulter les propriétaires des chiens... Comment pouvez-vous dire...

**L'hon. Roy Cullen:** Je ne dis pas que vous mentez, mais les gens ont peut-être mal compris pourquoi les chiens étaient abattus. Les chiens qui étaient malades ou violents...

**M. Pita Aatami:** J'espère que vous avez écouté les témoignages de ce matin. Ceux qui se rendaient au poste de traite ne gardaient pas de chiens ayant la rage; ces chiens étaient tués sur le champ. Les gens connaissaient leurs chiens; ces chiens étaient comme une partie d'eux-mêmes. Vous allez au poste de traite, vos chiens vous attendent pendant que vous faites vos affaires et, à votre sortie du poste de traite, vous constatez que vos chiens ont été abattus; comment décrivez-vous cela? Posez-vous la question : Pourquoi ferait-on cela? Pourquoi a-t-on tué ces chiens? Nous voulons aller au fond des choses.

Vous avez aussi dit que cette affaire relèverait du solliciteur général du Québec. Or, cela n'intéresse pas que le Québec, mais aussi le Canada. Comme vous l'avez entendu dire, la GRC était impliquée. C'est le ministère des Affaires indiennes qui ordonnait à des personnes dans le Grand Nord de tuer les chiens. On a tué des chiens qui étaient en laisse. On a tué des chiens qui étaient là, devant la cabane de leur maître. Dans le mémoire, on dit même que des plombs de fusils de chasse atteignaient les murs des cabanes. Les chiens étaient donc très près des cabanes quand on leur tirait dessus; ils étaient souvent attachés à la cabane quand on les tuait.

J'espère que vous visionnerez la vidéo et que vous lirez le mémoire en entier; vous aurez alors une bonne idée de ce que racontent les gens. Nous n'accepterons pas qu'Ottawa jette le blâme sur le Québec, car les deux paliers de gouvernement ont leur part de responsabilité. La GRC y était en premier. C'est la GRC qui a commencé cette pratique. Puis, la Sûreté du Québec a pris la relève de la GRC. Elle a poursuivi cette pratique qui avait été commencée par la GRC.

**La présidente:** Monsieur St. Amand, vous avez un peu de temps.

**M. Lloyd St. Amand (Brant, Lib.):** Monsieur Aatami, sans vouloir manquer de respect à votre égard, si j'ai bien compris, vous n'étiez pas né à l'époque où ces événements se seraient produits, dans les années 50 et 60, n'est-ce pas?

**M. Pita Aatami:** Je suis né à la fin de cette époque. Comme je l'ai dit plus tôt...

**M. Lloyd St. Amand:** En quelle année êtes-vous né, monsieur?

**M. Pita Aatami:** Je suis né en 1960.

**M. Lloyd St. Amand:** Je vois.

Si j'ai bien compris, la première plainte officielle a été déposée en l'an 2000, n'est-ce pas?

•(1220)

**M. Pita Aatami:** Nous avons commencé à entendre parler de cette affaire en 1999, année où nous avons entamé un projet intensif de transcription des témoignages oraux.

**M. Lloyd St. Amand:** Vous avez commencé à entendre parler de cette histoire en 1999...

**M. Pita Aatami:** C'est exact.

**M. Lloyd St. Amand:** ... soit quelque 40, 45 ans après les événements allégués. C'est exact?

**M. Pita Aatami:** Oui.

**M. Lloyd St. Amand:** Vous avez dit que la tradition inuite est une tradition orale. C'est vrai, c'est à votre honneur. Pourquoi donc attendre 40 ou 45 ans? Dans une collectivité où la tradition orale est si importante, n'est-il pas étrange que vous n'ayez entendu parler de cela pour la première fois que 40 ou 45 ans après les faits? Comment expliquer cela?

**M. Pita Aatami:** La seule explication que je peux vous donner, c'est que, et je regrette d'avoir à vous le dire, nous avons dû nous adapter à vos lois et vos politiques. Les témoins de ces événements ignoraient les droits que leur confèrent vos lois. S'ils l'avaient su à l'époque, ils se seraient élevés contre cette pratique sur le champ. Mais comme ils ne connaissaient pas vos lois, vos règlements et tout le reste, ils ne savaient pas quoi faire. Ils étaient très intimidés par la société non autochtones. Ils avaient très peur de prendre la parole en présence d'un non-Autochtones. Les non-Autochtones étaient presque des dieux aux yeux des Inuits, car ils apportaient tous ces biens du Sud, et s'ils pouvaient produire tous ces biens, c'est qu'ils étaient supérieurs aux Inuits.

**M. Lloyd St. Amand:** Pour revenir à ce que MM. Koneak et Watt ont clairement dit au sujet de la participation du gouvernement fédéral, M. Koneak a affirmé qu'un agent ou des agents de la Sûreté du Québec dont on ignore le nom a dit à un membre de la communauté qu'Ottawa avait décidé que les chiens devaient être abattus. C'est la seule preuve, très mince, qui existe. M. Watt a dit croire que c'est le gouvernement fédéral qui a ordonné à la Sûreté du Québec d'abattre les chiens.

Quelle preuve avez-vous de l'implication du gouvernement fédéral dans ces incidents? Avez-vous des preuves?

**M. Pita Aatami:** Tout n'a peut-être pas été traduit. George a expliqué qu'il travaillait comme traducteur au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien, soit le gouvernement fédéral. À l'époque où il travaillait comme traducteur pour le gouvernement du Canada, il a entendu des fonctionnaires du ministère des Affaires indiennes confier à la Sûreté du Québec le mandat de tuer les chiens. Il travaillait au gouvernement du Canada, et il a entendu dire, directement de la source, que le gouvernement fédéral avait confié ce mandat à la SQ.

Dans quelques jours, vous entendrez aussi nos homologues du Nunavut, dont le territoire relevait de la GRC, qui ont connu une expérience semblable. La SQ n'était pas présente au Nunavut. Dans quelques jours, ces témoins vous diront aussi que c'est la GRC qui a commencé cette pratique. Dans ma région, qui se trouve dans le Québec, c'est la SQ qui a pris la relève du mandat qui avait été confié par le gouvernement du Canada, le mandat d'abattre les chiens.

**La présidente:** Je suis désolée, mais notre temps est écoulé.

Je remercie les témoins d'être venus ce matin.

[*La présidente s'exprime dans sa langue autochtone.*]

Merci de nous avoir fait part de votre point de vue et d'avoir permis aux membres du comité de vous poser des questions pour mieux comprendre toute cette affaire.

Et cela met fin à la première heure de témoignage; je vous remercie tous d'être venus. Soyez assurés que nous prenons bonne note de vos propos.

[*La présidente s'exprime en langue autochtone.*]

**M. Pita Aatami:** Merci à vous au nom de la délégation inuite que je représente de nous avoir invité. Je remercie les témoins d'avoir écouté le témoignage de nos aînés. J'espère qu'on pourra faire quelque chose. Nous avons bon espoir.

Encore une fois, nous vous invitons à visionner la bande vidéo qui sera présentée ce soir.

Merci beaucoup. *Nakurmiik.*

**La présidente:** Merci.

Je suspends les travaux pour une minute afin de permettre au témoin suivant de prendre place.

•(1224)

(Pause)

•(1230)

**La présidente:** Bonjour à tous. Nous reprenons nos travaux. Nous avons encore une heure.

Nous accueillons maintenant M. Kevin Vickers de la Gendarmerie royale du Canada. Je profite de cette occasion pour vous dire que nous sympathisons tous avec les membres de la GRC qui vivent de grande épreuve par suite de la tragédie de la semaine dernière. Vous êtes dans nos pensées.

Soyez le bienvenu. Vous pourrez faire des remarques liminaires, puis il y aura une période de questions.

Monsieur Cleary, vous avez la parole.

[*Français*]

**M. Bernard Cleary:** J'ai un rappel au Règlement, madame la présidente. Je voudrais simplement vous rappeler que nous avons déposé une motion dans les délais impartis et qu'elle sera étudiée jeudi prochain. J'aimerais, si vous m'en donnez la permission, la lire pour informer les personnes ici présentes.

On a présenté une motion qui se lit comme suit:

Avis donné à 10 h 30 le lundi 7 mars 2005.

—Que, conformément à l'article 108(2) du Règlement, le Comité permanent des affaires autochtones et du développement du Grand Nord a entrepris une étude sur l'abattage des chiens de traîneau inuits dans le Grand Nord durant les années 1950 à 1970; que, pour faire toute la lumière sur cette affaire, le Comité demande la nomination par le Gouvernement, avant le 15 avril 2005, d'un Commissaire provenant d'une des Cours Supérieures; et que ce Commissaire remette au Gouvernement, au Comité et au Président de la Chambre des communes un rapport trois (3) mois après sa nomination.

Merci.

[*Traduction*]

**La présidente:** Merci, monsieur Cleary.

Vous avez fait la lecture de la motion ce matin simplement pour nous informer?

[Français]

**M. Bernard Cleary:** Exactement.

[Traduction]

**La présidente:** D'accord. Merci.

Monsieur Vickers, vous avez la parole.

**M. Kevin Vickers (directeur général, Sous-direction de la police contractuelle nationale, Services de police communautaires, contractuels et autochtones, Gendarmerie royale du Canada):** Bonjour à tous.

• (1235)

Je vous remercie, madame la présidente, de vos condoléances. Comme je sais que le temps passe vite, j'entrerai sans plus tarder dans le vif du sujet.

Je suis le surintendant principal Kevin Vickers et je suis l'officier responsable de la Sous-direction de la police contractuelle au sein des Services de police communautaires, contractuels et autochtones de la GRC.

Je vous remercie de me permettre de formuler des commentaires sur le sujet dont nous sommes saisis, soit la prétendue destruction systématique des chiens de traîneaux inuits par les agents chargés de l'application de la loi dans le Nord du Québec et sur l'île de Baffin entre 1950 et 1975.

La Gendarmerie royale du Canada maintenait à cette époque 11 détachements dans ce secteur géographique et il y avait à peine plus d'une centaine de membres de la GRC en poste en tout temps dans l'ensemble des Territoires du Nord-Ouest et du Yukon. Ces membres avaient pour rôle d'assurer la sécurité et la protection des communautés où ils étaient affectés. En sa qualité de service de police compétent, la GRC était chargée de faire appliquer les lois territoriales et provinciales en plus des lois fédérales.

Cependant, comme c'était souvent le cas dans ces endroits isolés, les membres accomplissaient diverses autres fonctions non-policieuses, comme l'administration des premiers soins, la distribution de l'aide sociale, la tenue des statistiques de l'état civil, le règlement des différends, le partage de leurs provisions de l'État en période difficile et—fonction pertinente à nos discussions d'aujourd'hui—l'inoculation des chiens de traîneaux contre les maladies, voir, dans un cas particulier, la fourniture de chiens reproducteurs pour les attelages de chiens locaux.

La question d'une destruction systématique et sanctionnée par l'État des chiens de traîneaux a été soulevée par le passé. Même si la plupart des dossiers de police de cette période ont été détruits, certains subsistent et au cours de la recherche de dossiers historiques effectuée par la GRC et le solliciteur général en 2000, on n'a découvert aucun renseignement indiquant l'existence d'une politique quelconque concernant la destruction des chiens de traîneaux.

En outre, il n'existe aucun dossier faisant état de l'extermination arbitraire de chiens au Nunavik. Le solliciteur général avait alors communiqué avec les représentants des communautés inuites du Nord pour les informer du résultat des examens. Au cours de l'examen, on a découvert des comptes rendus anecdotiques de policiers qui avaient travaillé dans les régions du Nord à l'époque, au sujet de cas où des chiens errants ou abandonnés étaient détruits à l'occasion pour cause de maladie ou en raison de la négligence de leur propriétaire. Le gouvernement des territoires a publié à l'époque en cause une ordonnance sur les chiens pour régler le problème des chiens de traîneaux en liberté dans les communautés.

En vue de cette présentation, nous avons retrouvé une demi-douzaine de membres à la retraite de la GRC qui avaient travaillé à ces endroits au cours des années visées. Les membres avaient leur propre chiens de traîneaux et lorsqu'il devenait évident que les attelages de chiens dans la communauté dépérissaient en raison de pénurie d'aliments, les membres commandaient souvent des provisions supplémentaires pour les partager avec eux.

Les membres de la GRC inoculaient souvent les chiens de traîneaux contre les maladies dans l'ensemble du territoire. Il semble que pareille mesure était prise à la demande des administrations locales et des habitants des communautés. Un membre à la retraite avec qui nous avons parlé a déclaré que chaque été, un bateau de ravitaillement apportait une cargaison de vaccins qui étaient administrés annuellement à tous les chiens. Un autre membre a déclaré que lorsque la population locale de chiens de traîneaux avait été décimée par la maladie et la famine, les membres de la GRC avaient fait venir des chiots qu'ils avaient donné aux habitants de la communauté pour s'assurer que ces derniers avaient suffisamment d'animaux reproducteurs pour maintenir la population nécessaire à leur survie.

On signale dans le rapport annuel de la GRC de 1950-1951 la « réforme » d'un grand nombre de chiens, soit 101 en 1950 et 72 en 1951. On ajoute dans le rapport qu'il y avait une pénurie de gibier dans certaines régions, causant une famine qui avait entraînée la perte de près de la moitié des chiens. Dans le rapport annuel de 1960, on signale que la maladie de Carré était endémique et qu'il avait fallu détruire près de la moitié des chiens à certains endroits.

D'autres données historiques font état d'une épidémie en 1950-1960 ayant décimée près de 90 p. 100 des chiens dans la partie sud de l'Île de Baffin, qu'environ 200 chiens étaient morts en un mois et demi à Frobisher Bay, et que les chiens appartenant à la GRC étaient tellement émaciés et épuisés que six d'entre eux ayant survécus à l'épidémie avaient été détruits sans cruauté.

Il s'agit de données statistiques. Ce qu'elles ne disent pas par contre, c'est la menace très réelle d'agression de la part d'animaux malades et le danger auquel la communauté était donc exposée.

Les membres de la GRC ont pris cette menace très au sérieux. Les membres étaient parfaitement conscients des répercussions que la perte de chiens avaient sur leurs propriétaires, mais la menace plus vaste ne pouvait pas être ignorée. Évidemment, c'était souvent les membres des communautés qui demandaient eux-mêmes aux policiers de la GRC d'accomplir cette tâche.

La destruction des animaux errants ou souffrants par la police est une fonction nécessaire reconnue en droit comme pratique humanitaire. Il est malheureux que la nécessité et le motif de ces gestes posés dans des circonstances précises n'ait peut-être pas été expliqué à fond aux habitants des communautés. Cette situation peut avoir causé de la confusion et du ressentiment, attribuable à un manque de compréhension des répercussions à long terme et plus vaste d'une épidémie chez la population canine, ainsi que de la menace que cette épidémie posait aux habitants du Nord.

Les membres de la GRC devaient parfois accomplir des tâches qui peuvent avoir semblé destructives et inexplicables aux jeunes qui en étaient témoins. Ces jeunes sont maintenant des personnes âgées dont le souvenir des pertes subies par leur famille leur est peut-être encore douloureux. Je peux vous affirmer qu'il ressort des entrevues que nous avons menées et des recherches effectuées dans les dossiers historiques que l'attitude globale à l'égard de la population autochtone des membres de la GRC ayant travaillé dans le Nord à cette époque en était une de soutien et de service dépassant les exigences de leurs fonctions policières précises.

Je tiens à remercier de nouveau le comité permanent de m'avoir permis de parler de ces questions pour le compte de la Gendarmerie royale du Canada. Merci.

**La présidente:** Nous commençons la première série de questions par M. Gary Lunn, du Parti conservateur.

● (1240)

**M. Gary Lunn:** Merci beaucoup, madame la présidente, et merci à vous, Surintendant principal Vickers, de votre témoignage.

Je n'ai pas de question à vous poser. Je vous remercie d'avoir pris le temps de vous entretenir avec des membres de la GRC qui ont travaillé dans ces localités. Nous devons en reparler à nos séances futures.

En terminant, je profite de cette occasion pour vous dire que vous et tous vos collègues de la gendarmerie êtes dans nos pensées et dans nos prières pendant cette semaine très difficile. Nous vous savons gré de tout le travail accompli par vos camarades dans tout le pays.

Merci.

**La présidente:** Nous allons maintenant passer à M. Cleary, du Bloc.

[Français]

**M. Bernard Cleary:** Merci, madame la présidente.

Monsieur Vickers, votre rapport me semble évidemment trop beau, surtout quand on connaît l'autre côté de la médaille. Votre témoignage se situe à une année-lumière des témoignages des Inuits. Par conséquent, on est porté à choisir qui a raison, puisqu'on ne peut que se baser sur les témoignages que l'on a entendus.

D'autre part, vous dites aussi qu'il y a eu des éléments anecdotiques. Ce que j'ai entendu n'est pas anecdotique. Il s'agit d'une population qui rapporte et revit des moments qui, à mon avis, n'étaient pas anecdotiques. On parle de la perte de leur mode de vie, de la perte de leur moyen de locomotion, de la perte de leur moyen de se nourrir, etc. Toute une culture était liée à cela. Si pour quelques-uns c'est anecdotique, pour les autres, ce ne l'est pas.

Vous comprendrez que vous entendre parler d'éléments anecdotiques est difficile à avaler pour le groupe des Inuits, alors qu'ils insistent énormément pour obtenir des excuses. Cet élément, pour moi, est insatisfaisant.

Je trouve bizarre que vous essayiez de défendre ce qui s'est passé à cette époque, d'autant plus que vous nous dites que les documents ont tous été détruits. Vous avez gardé ceux qui faisaient votre affaire. Les documents qui faisaient l'affaire de la population inuite ont été détruits et les documents qui faisaient l'affaire de la Gendarmerie royale du Canada ont été conservés, et on les utilise. Encore là, vous faites preuve de parti pris.

Je ne souhaitais pas que vous blâmez les gouvernements lors de votre intervention, mais j'aurais aimé que vous essayiez de voir avec la population... Celle-ci ne voulait pas que vous disiez que la Gendarmerie royale du Canada ne faisait pas son travail, elle

demande qu'on reconnaisse tout simplement que des gestes qui ont été posés ont nui à cette population et que celle-ci en a été marquée. C'est ce que je retiens. Je vous avoue sincèrement que j'aurais aimé vous entendre parler un peu plus en ce sens plutôt que de vous entendre défendre ce qui, quant à moi, est indéfendable.

Par conséquent, j'aimerais que vous collaboriez avec nous en ce sens. Notre objectif n'est pas de blâmer qui que ce soit, mais de faire en sorte que cette population se sente respectée. C'était peut-être anecdotique pour beaucoup de gens, mais pour eux, ce n'est pas anecdotique. C'est extrêmement important pour les gens que j'ai rencontrés et que j'ai entendus aujourd'hui.

Rejeter cela du revers de la main ne m'apparaît pas sage, d'autant plus qu'on sait qu'il s'est passé toutes sortes de choses à cette époque. Les populations inuites ont souffert énormément de ce qui s'est passé.

Je préférerais que votre attitude soit de nature à nous aider, à aider le peuple inuit et à faire la démonstration qu'ils ont été « maltraités ». Je ne sais pas comment vous pouvez le faire.

● (1245)

Je crois qu'il serait important pour le peuple inuit de compléter vos informations, qui semblent préparées par quelqu'un—ce n'est peut-être pas vous—qui essaie de protéger ses arrières. On n'a pas à protéger les arrières de qui que ce soit, on a simplement à faire la lumière sur cette question. J'aurais donc aimé que votre position aille en ce sens. J'aurais surtout aimé que vous nous disiez que vous allez nous faciliter le travail, de façon à faire la démonstration qu'il y a eu des choses, même si cela n'a pas été fait dans l'intention de ruiner une culture.

Vous devez certainement avoir raison sur certains points. Je ne crois pas que les gens aient abattu des chiens pour le plaisir d'abattre des chiens. Je ne pense pas que cela ait été fait dans ce but. Mais un fait demeure: cela marque une population qui a subi ce genre de choses. Que ces gens aient eu à subir des problèmes à cause d'une situation comme celle-là n'est pas surprenant. On ne s'imagine pas ce que cela signifie que de ne plus avoir de moyen de locomotion, etc. Si on vous privait—et nous également—d'automobile et de plein d'autres choses de ce genre, nous ferions un bon saut. C'est dans cet esprit que je m'exprime. Réfléchissez-y. Répondez-moi si vous le voulez, ne me répondez pas si vous ne le voulez pas, mais réfléchissez.

**M. Kevin Vickers:** Je veux d'abord vous dire que j'ai beaucoup apprécié votre question et vos commentaires. Je crois que vous parlez du respect de la dignité de la personne. Selon nous, à la GRC, c'est de la plus haute importance, dans le cas de cet incident. Il est évident que quelque chose est arrivé à leurs chiens dans les années 1950 et 1960. Pour ma part, j'ai passé dix ans dans le Grand Nord canadien, où j'ai été très impliqué en donnant des médicaments à entre deux et trois mille chiens autochtones dans ma carrière. C'est pratique courante à la GRC de s'impliquer dans une communauté en aidant les gens, et non en nuisant aux gens. Il faut que nous travaillions de concert avec la communauté. Telle est l'histoire de la GRC.

Comme je vous l'ai dit lors de ma présentation aujourd'hui, vers 1959 ou 1960, nous avons constaté qu'une catastrophe était arrivée aux chiens dans le Grand Nord canadien: 90 p. 100 des chiens sont disparus, ceux des Inuits comme ceux de la GRC. Bien sûr, quelque chose de grave s'est produit. Je crois les témoignages et les témoins d'aujourd'hui. Nous devons trouver la raison pour laquelle des chiens ont été tués pendant cette période. À mon avis, il serait bien difficile de savoir exactement ce qui s'est passé avec les pièces à conviction qui existent, mais comme je vous l'ai dit, des membres de la GRC qui étaient en poste pendant cette période sont toujours en vie; peut-être devrions-nous inviter ces gens à témoigner personnellement au comité.

Je tiens aussi à dire que si la GRC a fait du mal aux Inuits, je leur présente aujourd'hui les excuses de la GRC. Ces actes ne sont pas acceptables de la part de notre organisation. C'est contraire aux raisons pour lesquelles nous servons et avons servi des communautés, aujourd'hui comme hier.

Les membres de la GRC qui ont travaillé dans le Grand Nord canadien pendant cette période—et que nous avons identifiés—ont fait beaucoup pour améliorer la situation qui prévalait à cette époque: ils donnaient des médicaments aux chiens des Inuits et ils aidaient les chiots à naître dans le but de renforcer la population canine au cours de cette période. Je ne suis pas ici pour défendre les membres de la GRC qui ont travaillé là à l'époque, mais pour vous transmettre les renseignements que nous avons obtenus lors de notre recherche. J'aimerais aussi vous dire que si vous avez besoin d'autre aide de la part de la GRC, nous serons là pour vous aider.

• (1250)

[Traduction]

**La présidente:** Nous avons encore le temps pour une brève question.

[Français]

**M. Bernard Cleary:** Merci de votre réponse. Ce que je tire comme conclusion, c'est que vous allez collaborer à 100 p. 100 à l'enquête que nous demanderons en présentant une motion.

**M. Kevin Vickers:** Bien sûr. C'est clair.

[Traduction]

**La présidente:** Merci, monsieur Cleary.

J'ai été un peu plus généreuse que d'habitude parce que les conservateurs ont cédé une partie de leur temps aux autres partis.

Nous aurons maintenant M. Martin du NPD.

**M. Pat Martin:** Merci, madame la présidente.

Je n'utiliserai pas tout notre temps de parole.

Monsieur le commissaire, pendant votre témoignage, vous avez reconnu que 90 p. 100 des chiens dans la partie sud de la terre de Baffin ont été exterminés, comme vous l'avez dit, et que, de toute évidence, quelque chose s'était produit.

Nous avons entendu aujourd'hui des témoins oculaires de diverses régions nous dire que quelque chose s'est effectivement produit et que, ce qui est arrivé, c'est que leurs chiens ont été abattus. Ils ont affirmé que 150 témoins ont affirmé que leurs chiens ont été systématiquement massacrés alors que vous dites quelque chose de bien différent, soit que, de temps à autre, il a pu arriver que vos agents décident qu'un chien était malade et devait être euthanasié.

Ne pensez-vous pas que des gens qui avaient utilisé des chiens de traîneau pendant des milliers d'années pouvaient probablement juger eux-mêmes si un chien était assez malade pour devoir être euthanasié

et qu'une décision arbitraire prise par quelqu'un qui avait probablement utilisé des chiens de traîneau pendant seulement quelques mois ne devrait pas l'emporter sur l'opinion d'un expert dont la famille utilise des chiens de traîneau depuis des générations? Pourquoi les agents de la GRC ont-ils pensé pouvoir décider pour le bien-être des habitants de la région que tels chiens devaient vivre et que tels chiens devaient mourir quand le propriétaire des chiens jugeait qu'il n'y avait pas de problème? Est-ce que cela ne dénote pas de l'arrogance colonialiste?

**M. Kevin Vickers:** Il importe vraiment de noter que presque tous les chiens de la GRC ont aussi succombé à la même épidémie pendant la période de 1959 et 1960. D'après mes conversations avec les six agents que nous avons identifiés, il faut aussi que le comité note que les agents de la GRC fournissaient des aliments et des rations aux Inuits à l'époque et fournissaient les médicaments et les inoculations aux chiens chaque année en plus de fournir des bêtes d'élevage aux Esquimaux.

• (1255)

**M. Pat Martin:** Nous avons deux versions très contradictoires de ce qui s'est passé.

**M. Kevin Vickers:** Il s'agit de choses très différentes. Je n'ai rien à redire à ce que les témoins de ce matin ont dit. La seule chose qui me trouble vraiment et que nous devons examiner de plus près, c'est de savoir si nous pouvons obtenir des preuves quant à l'importance de l'épidémie à la fin des années 50 qui a entraîné la destruction des chiens.

**M. Pat Martin:** J'ai du mal à comprendre comment les documents ont pu disparaître. Je viens de Winnipeg et nous avons des documents de la police à cheval du Nord-Ouest qui datent de 1885, et il est inutile de dire que nous avons des documents qui datent de 1965 et de 1975. Je ne vois pas comment ces documents ont pu disparaître. Les documents de la GRC sont prisés par les archivistes, surtout quand ils portent sur les camps éloignés du Grand Nord, vu que ce sont essentiellement les seuls documents qui racontent ce qui se passait aux niveaux social, culturel et économique dans ces régions. Nous comptons sur ces documents. Comment ceux-ci ont-ils pu disparaître?

Nous avons tous lu *People of the Deer* de Farley Mowat. Nous savons aussi que le gouvernement avait essayé d'enlever des gens de leurs territoires traditionnels. Le gouvernement n'a-t-il pas pu avoir comme politique malavisée de faire quitter leurs territoires traditionnels à ces gens pour les regrouper dans ce que nous considérons comme des localités modernes et que l'une des solutions pour atteindre cet objectif aurait été de tuer tous les chiens? Ne pensez-vous pas que c'était peut-être effectivement la politique du gouvernement à l'époque et que nous sommes maintenant embarrassés de le reconnaître et que c'est pour cela que les documents semblent avoir disparu?

**M. Kevin Vickers:** Tout ce que je peux dire, c'est que les six agents de la GRC à qui nous avons parlé avant de venir devant le comité aujourd'hui n'ont aucun souvenir de ce que vous venez de dire, ni de preuve.

Pour ce qui est de la conservation des dossiers, il existe des lois fédérales strictes sur ce qu'on doit conserver et ce qu'on ne doit pas conserver et, à titre d'organisme gouvernemental, la GRC doit respecter ces lois. S'il existait des documents sur cette question, c'est vraiment malheureux qu'ils aient disparu. Nous n'essayons pas de dire que ces documents existaient ou non, mais simplement que, pendant nos recherches, nous n'avons rien trouvé dans nos dossiers à l'appui d'une hypothèse voulant que le gouvernement fédéral ait eu pour politique ou philosophie de tuer ces chiens.

**M. Pat Martin:** Vous dites que vous n'avez pas trouvé de documents de ce genre en faisant vos recherches. D'autres ont dit, et je pense que votre propre document en fait état, que certains dossiers de cette période ont été détruits. Cela me porte à croire qu'il y avait peut-être des documents qui parlaient de cette affaire, mais que ces documents n'existent plus. Ce n'est pas du tout la même chose.

**M. Kevin Vickers:** Et je ne peux vraiment pas vous dire si de tels documents existaient ou non.

**M. Pat Martin:** Merci.

**La présidente:** Merci, monsieur Martin.

Ce sera maintenant au tour de M. Valley, du Parti libéral.

**M. Roger Valley (Kenora, Lib.):** Merci.

Merci d'être venu aujourd'hui, inspecteur en chef Vickers... ou plutôt surintendant en chef. Je ne voulais pas vous faire perdre du gallow.

Nous discutons de quelque chose qui s'est passé il y a quelques décennies dans un endroit bien différent d'ici et dans des conditions que ceux qui sont assis ici aujourd'hui ont du mal à comprendre. Nous avons déjà entendu des témoignages à ce sujet. Les conditions qui existaient à l'époque étaient bien différentes de celles que nous connaissons maintenant.

Je me suis moi-même occupé d'activités policières au niveau communautaire. J'ai passé quelques années à faire partie d'un conseil dans ma ville natale. Nous discutons souvent d'activités policières communautaires et de l'utilité de ces activités. Les membres de la GRC ont été les premiers à établir ces activités. Ils savaient ce que cela signifiait parce qu'ils s'établissaient dans des localités souvent isolées sans avoir de contacts avec l'extérieur. Ils faisaient partie de la collectivité, je pense, et ils se servaient de chiens. Tous ceux qui aiment les chiens comme moi-même le comprennent.

Je ne pense pas qu'il y en a vraiment qui pensent que ces agents aient simplement décidé de commencer à abattre tous les chiens qu'ils voyaient, mais on a dû en abattre certains pour une raison ou une autre. Vous pourriez peut-être nous parler un peu du dévouement des agents de la GRC envers les collectivités dans de telles circonstances.

• (1300)

**M. Kevin Vickers:** Eh bien, je peux vous dire tout d'abord que les activités policières communautaires sont à la base même de ce que fait la GRC, et ce depuis notre création.

Tout ce que je peux vous dire à ce sujet, c'est ma propre expérience parce que j'ai servi pendant dix ans dans les Territoires du Nord-Ouest. J'ai moi-même inoculé des milliers de chiens. J'ai vu des chiens attaquer sauvagement des enfants. J'ai vu moi-même les souffrances épouvantables causées par l'attaque d'un chien sauvage contre un enfant. En outre, j'ai moi-même participé à l'extermination de bandes de chiens dans des collectivités autochtones.

J'ai récemment été posté à Burnt Church, au Nouveau-Brunswick, en 2000. Il arrivait assez couramment et cela arrive encore

aujourd'hui que la GRC reçoive des plaintes à propos de bandes de chiens qui posaient un danger à la collectivité. Les incidents dont nous discutons ont eu lieu pendant les années 50 et 60, mais je peux vous dire que la GRC s'occupe encore de garantir la sécurité des collectivités et que j'ai moi-même été mêlé à des cas où j'ai dû abattre des chiens qui erraient dans une collectivité. Je le répète, j'ai moi-même assisté à des attaques de chiens contre des enfants dans des collectivités des Premières nations.

**M. Roger Valley:** Et à l'époque en question, pendant les années 50, la GRC avait aussi des chiens, n'est-ce pas?

**M. Kevin Vickers:** C'est tout à fait exact.

**La présidente:** Merci beaucoup. Cela termine notre séance du matin.

Je tiens à remercier tous les témoins d'aujourd'hui. C'est parfois très difficile pour nous en 2005 d'imaginer ce qui se passait à l'époque dont nous parlons.

Comme vous le savez, les Inuits ont connu beaucoup de changements pendant les années en question et, si nous voulons aller de l'avant, nous devons essayer de comprendre ce que les gens ont connu à l'époque. Les personnes comme nous qui sont dans la quarantaine ont connu une bonne partie de ces changements. Nous nous rappelons l'époque où nous ne pouvions pas vraiment contrôler notre propre vie et où nous ne comprenions pas toujours les politiques qui nous étaient probablement imposées par le gouvernement fédéral à l'époque avant la création du gouvernement territorial et avant d'avoir les conseils municipaux et communautaires que nous avons maintenant.

C'est donc difficile pour nous de comparer la situation d'aujourd'hui à la situation d'alors. Avec la mentalité d'aujourd'hui, nous pourrions dire que de telles choses n'auraient jamais pu se passer, mais il y a des gens qui ont peut-être connu autre chose. À mon avis, nous devons essayer de comprendre comment le manque de compréhension s'est produit et entendre les deux versions de toutes ces histoires parce que je sais qu'il y a bien des parties de notre propre histoire que nous avons du mal à comprendre. J'espère que ce que les témoins peuvent nous dire nous aidera à mieux comprendre ce que vivent les premiers habitants du Canada.

Je tiens à remercier nos témoins d'aujourd'hui qui ont essayé de nous donner un bref aperçu des choses sur lesquelles le comité devrait se pencher. Je vous remercie tous d'être venus ce matin et je vous remercie de vos témoignages. Merci.

Allez-y, monsieur Cleary.

[Français]

**M. Bernard Cleary:** Madame la présidente, j'invoque le Règlement.

Je suis en train de constater—et vous le ferez peut-être aussi—que nous allons rester sur notre appétit concernant les invités qui ont été convoqués. Aucun représentant du ministère des Affaires indiennes n'est censé comparaître. Or, je pense que ce serait important, car il y a ici un aspect politique que nous sommes, de façon involontaire, en train d'évacuer complètement. Il y a une foule de questions auxquelles on n'a pas de réponse sur le plan politique.

Il faudrait que des personnalités politiques soient invitées à comparaître, l'idéal étant le ministre des Affaires indiennes. Je vous propose de voir s'il est possible de faire venir quelques représentants. Ceux-ci pourraient au moins clarifier tout l'aspect politique. De la même façon, il faudrait peut-être ajouter des comparutions du côté de la Gendarmerie royale du Canada. On apprend ici beaucoup de choses qui mériteraient d'être détaillées. Il serait certainement important d'inviter ces gens, quitte à accorder moins de temps à chacun.

Merci.

• (1305)

[Traduction]

**La présidente:** J'essaie de voir avec le greffier qui pourrait venir jeudi. Malheureusement, nous n'avons pas réussi à trouver de témoins, mais nous nous en occupons.

Sur le plan historique, je peux vous dire qu'en 2000, le ministre des Affaires indiennes avait renvoyé la question au solliciteur général. Le greffier et moi nous occupons de cela, et nous verrons ce que nous pourrons faire pour jeudi, mais il y a de toute façon d'autres personnes qui viendront témoigner devant le comité jeudi.

Merci.

La séance est levée.

---







**Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes**

**Published under the authority of the Speaker of the House of Commons**

**Aussi disponible sur le réseau électronique « Parliamentary Internet Parlementaire » à l'adresse suivante :**

**Also available on the Parliamentary Internet Parlementaire at the following address:**

**<http://www.parl.gc.ca>**

---

**Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.**

**The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.**